**Module 8 : Liens entre l’éducation et les autres secteurs**

**Durée : 65 minutes**

**Objectifs pédagogiques**

**À la fin de cette session, les participants :**

1. Comprendront les liens entre l'éducation et d'autres secteurs pour chacune des phases d'urgence (préparation, interventions et relèvement).
2. Auront une meilleure connaissance des différents secteurs intervenant en cas d’extrême urgence et sauront avec lesquels coopérer pour mettre en œuvre les programmes d'éducation d'urgence.

**Principaux messages et points à retenir**

* Il est essentiel de travailler avec plusieurs secteurs afin de fournir un soutien global aux enfants et aux jeunes, en particulier dans les situations d'urgence.
* Il existe d'autres clusters mondiaux : agriculture, coordination et gestion des camps, relèvement précoce, abris d'urgence, télécommunications d'urgence, santé, logistique, nutrition, protection et santé, assainissement et hygiène.
* Le partenariat entre l'INEE et Sphère montre que la communauté humanitaire réalise l'importance d'instaurer des liens et une coordination entre les divers secteurs. Les normes minimales de l'INEE font référence au Manuel Sphère et vice-versa.

**Présentation générale de la session**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Programme** | **Durée approx.** | **Type d’activité** |
| 1. Présentation des normes du Projet Sphère et du partenariat INEE-Sphère | 10 minutes | Présentation |
| 1. Liens entre l’éducation et les autres secteurs | 45 minutes | Exercice en petit groupe |
| 1. Conclusion | 10 minutes | Présentation |
| **Durée totale** | **65 minutes** |  |

**Préparation, ressources et supports de cours**

***Ressources/supports nécessaires :***

* Document 2.1 : Normes minimales pour l’éducation en situations d’urgence, de crises chroniques et de début de reconstruction
* Document 8.1 : Résumé des liens entre l’éducation et les autres secteurs
* Synthèses thématiques (questions transversales)
* Manuel de l’INEE – Normes minimales pour l’éducation : préparation, interventions et relèvement
* Tableaux de conférence, marqueurs
* Diaporama pour le module 8

***Préparation pour cette session :***

* Familiarisez-vous avec le diaporama.
* Préparez un exemplaire par participant des documents 8.1 et 2.1.

***Ressources supplémentaires :***

***Boîte à outils :***

* *Pour adaptation locale*

***Support supplémentaire :***

* **Exercice :** Liens entre l’éducation et la dimension de genre (40 minutes)

***Note pour l’animateur :*** *il est possible que les* ***synthèses thématiques*** *aient été distribuées dans le cadre du module 2. En fonction du contexte et des participants, vous devez décider quelles synthèses doivent être distribuées sous forme imprimée ou sur CD. Si vous avez recours à l’exercice consacré à la* ***dimension de genre****, il est recommandé d’imprimer au préalable la* ***synthèse sur le genre*** *et d’en distribuer des exemplaires aux participants.*

**1. Introduction**

**10 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. Présentez les objectifs pédagogiques du module. 2. Demandez aux participants : *Pourquoi est-il important d’identifier et de comprendre les liens entre l’éducation et les autres secteurs ?*   **Quelques exemples de réponses :**   * Parce que la collaboration entre l’éducation et d’autres secteurs est essentielle pour fournir un soutien global aux enfants et aux jeunes. * Parce que cela peut permettre de plaider en faveur du rôle important de l’éducation d’urgence et de la priorité qui doit lui être accordée. * Parce que cela permet de garantir que les services destinés aux enfants et aux jeunes ne présentent pas de lacunes ou de chevauchements.   Afin de souligner l’importance de l’éducation d’urgence et des liens entre l’éducation et les autres secteurs, l’**INEE** a conclu un **partenariat formel** avec le Projet **Sphère**.   1. Expliquez en quoi consiste le Projet Sphère :   Le Projet Sphère a été lancé en 1997 pour améliorer la qualité et la responsabilisation des interventions humanitaires. Sa philosophie souligne « le droit de vivre dans la dignité ».  Il dispose de normes minimales pour les interventions lors des catastrophes, qui couvrent, entre autres :   * L’approvisionnement en eau, l’assainissement et la promotion de l’hygiène. * La sécurité alimentaire, la nutrition et l’aide alimentaire. * Les abris, l’habitat et les articles non alimentaires. * Les services de santé.   L’éducation n’est pas représentée.  - De plus amples informations sont disponibles à l’adresse : [www.sphereproject.org](http://www.sphereproject.org)   1. En 2009, le Projet Sphère et l’INEE ont conclu un partenariat formel, par lequel Sphère reconnaît l’importance de l’éducation dans les contextes d’urgence et recommande que les normes minimales de l’INEE pour l’éducation soient utilisées en binôme avec ses propres normes minimales lors des interventions d’urgence. 2. Il importe que le secteur de l’éducation réfléchisse à la manière de collaborer avec d’autres secteurs et de garantir la prise en compte des questions transversales.   **Autres clusters**  Outre l’éducation, les secteurs suivants, entre autres, disposent de clusters du CPI : 1) Agriculture, 2) Coordination et gestion des camps, 3) Relèvement précoce, 4) Abris d’urgence, 5) Télécommunications d’urgence, 6) Santé, 7) Logistique, 8) Nutrition, 9) Protection, 10) Eau, assainissement et hygiène (WASH).  **Questions transversales**  Citons 11 questions transversales ayant des liens avec l’éducation : 1) Atténuation des conflits, 2) Réduction des risques de catastrophe, 3) Développement de la petite enfance, 4) Genre, 5) VIH/sida, 7) Droits de l’homme, 7) Éducation inclusive, 8) Liens intersectoriels, 9) Protection, 10) Soutien psychosocial, 11) Jeunes.  ***Distribuez les synthèses thématiques (questions transversales) à ce stade de la session.*** |

**2. Exercice de groupe : Liens entre l’éducation et les autres secteurs**

**45 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | 1. Constituez 5 groupes auxquels vous attribuerez l’un des cinq domaines des normes minimales pour l’éducation ci-dessous :   **Groupe 1 :** Normes fondamentales (participation communautaire,  coordination, analyse)  **Groupe 2 :** Accès et environnement d’apprentissage  **Groupe 3 :** Enseignement et apprentissage  **Groupe 4 :** Enseignants et autres personnels de l’éducation  **Groupe 5 :** Politique éducative   1. Chaque groupe doit énumérer 5 activités à réaliser dans le secteur de l’éducation pendant les phases de préparation, d’intervention et de relèvement et relevant du domaine qui lui a été attribué. Il doit y avoir au moins une activité par phase. Chaque groupe doit ensuite désigner les secteurs avec lesquels il doit collaborer afin de réussir la mise en œuvre et d’atteindre ses objectifs.   Les groupes disposent de **20 minutes** pour réaliser l’exercice. Ensuite, en séance plénière, accordez un maximum de 5 minutes à chaque groupe pour présenter son travail. |

**3. Conclusion**

**10 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note pour l’animateur****: cette session finale a pour objectif de revenir sur les points soulevés au cours du travail en groupe précédent et de les résumer.*   1. Résumez et mentionnez les points clés que les groupes ont omis de signaler.   **Distribuez maintenant le document 8.1 aux participants.**  Agriculture : connaissance des techniques agricoles.  Coordination et gestion des camps : l’éducation dans les camps permet de recréer des éléments de la structure sociale et de redonner aux enfants, à leurs parents et à leur communauté un sentiment de normalité. En collaboration avec le Cluster chargé de la coordination et de la gestion des camps, il est possible de planifier conjointement dès le début d’une urgence, et dans le périmètre du camp, des zones scolaires, des espaces amis des enfants, des aires de jeu et des zones récréatives. Ces mesures doivent s’accompagner de conseils sur les normes à suivre pour garantir un environnement sûr et protecteur (par exemple, distances de sécurité, latrines et conditions d’hygiène adéquates).  Abris d’urgence : les abris scolaires (tentes, structures provisoires, reconstruction des infrastructures éducatives) seront planifiés conjointement pour garantir l’application des normes minimales concernant les écoles et les salles de classe (par exemple, taille, construction, distance et éclairage).  Relèvement précoce : l’enseignement de qualité reprend à l’échelle du système et comprend des formations supplémentaires pour les enseignants et les directeurs d’établissements, la fourniture de manuels et de matériel pédagogique et la modification du programme scolaire le cas échéant, afin de répondre aux besoins de tous les enfants et adolescents. Parmi les activités misent en œuvre, citons une évaluation plus exhaustive des besoins, notamment une étude détaillée des impacts de la situation d’urgence sur l’éducation, des besoins de la population affectée, ainsi que des mesures à long terme pour relancer le système éducatif ; le retour vers le lieu d’origine, le soutien à la (re)construction des structures et des installations d’enseignement, le déblaiement des terrains scolaires ; la mise en place de programmes d’alimentation scolaire, etc.  Santé : les écoles et les espaces d’apprentissage provisoires offrent un environnement fiable et sûr dans lequel les enfants peuvent accéder aux divers services de santé, recevoir des notions de santé et d’hygiène et apprendre les réflexes de premiers secours.  Nutrition : la nutrition des enfants peut être améliorée grâce aux repas ou encas nutritifs fournis dans le cadre des programmes d’alimentation scolaire.  Protection : lorsqu’elle est organisée dans des espaces aménagés à cette fin ou des espaces amis des enfants, l’éducation d’urgence offre aux enfants une protection et un soutien psychosocial en leur assurant une routine quotidienne et en contribuant à rétablir leur foi en l’avenir ; elle réduit leur vulnérabilité à la traite, à l’exploitation et au travail des enfants ; elle leur permet d’échapper à l’enrôlement militaire, aux gangs et à la toxicomanie ; elle permet également d’identifier les enfants en difficulté, par exemple ceux qui ont vécu un traumatisme ou une séparation familiale ; elle facilite l’intégration sociale des enfants vulnérables.  Eau, assainissement et hygiène : eau potable et installations sanitaires adaptées et séparées pour les filles et les garçons dans les espaces d’apprentissage et les écoles. Un autre domaine de collaboration important est la promotion de l’hygiène.  Logistique : le soutien logistique à la fourniture de matériel pédagogique, de tentes ou de matériel de construction constitue un élément clé de l’intervention éducative. |

**Document 8.1 : Liens entre l’éducation et d’autres secteurs**

* **Agriculture :** connaissance des techniques agricoles.
* **Coordination et gestion des camps (CCCM) :** l’éducation dans les camps permet de recréer des éléments de la structure sociale et de redonner aux enfants, à leurs parents et à leur communauté un sentiment de normalité. En collaboration avec le Cluster chargé de la coordination et de la gestion des camps, il est possible de planifier conjointement dès le début d’une urgence, et dans le périmètre du camp, des zones scolaires, des espaces amis des enfants, des aires de jeu et des zones récréatives. Ces mesures doivent s’accompagner de conseils sur les normes à suivre pour garantir un environnement sûr et protecteur (par exemple, distances de sécurité, latrines et conditions d’hygiène adéquates).
* **Relèvement précoce :** l’enseignement de qualité reprend à l’échelle du système et comprend des formations supplémentaires pour les enseignants et les directeurs d’établissements, la fourniture de manuels et de matériel pédagogique et la modification du programme scolaire le cas échéant, afin de répondre aux besoins de tous les enfants et adolescents. Parmi les activités mises en œuvre, citons une évaluation plus exhaustive des besoins, notamment une étude détaillée des impacts de la situation d’urgence sur l’éducation, des besoins de la population affectée, ainsi que des mesures à long terme pour relancer le système éducatif ; le retour vers le lieu d’origine, le soutien à la (re)construction des structures et des installations d’enseignement, le déblaiement des terrains scolaires ; la mise en place de programmes d’alimentation scolaires, etc.
* **Abris d’urgence :** les abris scolaires (tentes, structures provisoires, reconstruction des infrastructures éducatives) seront planifiés conjointement pour garantir l’application des normes minimales concernant les écoles et les salles de classe (par exemple, taille, construction, distance et éclairage).
* **Santé :** les écoles et les espaces d’apprentissage provisoires offrent un environnement fiable et sûr dans lequel les enfants peuvent accéder aux divers services de santé, recevoir des notions de santé et d’hygiène et apprendre les réflexes de premiers secours.
* **Logistique :** le soutien logistique à la fourniture de matériel pédagogique, de tentes ou de matériel de construction constitue un élément clé de l’intervention éducative.
* **Nutrition :** la nutrition des enfants peut être améliorée grâce aux repas ou encas nutritifs fournis dans le cadre des programmes d’alimentation scolaire.
* **Protection :** lorsqu’elle est organisée dans des espaces aménagés à cette fin ou des espaces amis des enfants, l’éducation d’urgence offre aux enfants une protection et un soutien psychosocial en leur assurant une routine quotidienne et en contribuant à rétablir leur foi en l’avenir ; elle réduit leur vulnérabilité à la traite, à l’exploitation et au travail des enfants ; elle leur permet d’échapper à l’enrôlement militaire, aux gangs et à la toxicomanie ; elle permet également d’identifier les enfants en difficulté, par exemple ceux qui ont vécu un traumatisme ou une séparation familiale ; elle facilite l’intégration sociale des enfants vulnérables.
* **Eau, assainissement et hygiène (WASH) :** eau potable et installations sanitaires adaptées et séparées pour les filles et les garçons dans les espaces d’apprentissage et les écoles. Un autre domaine de collaboration important est la promotion de l’hygiène.

**Document 2.1 : Normes minimales pour l’éducation en situations d’urgence, de crises chroniques et de début de reconstruction**

|  |  |
| --- | --- |
| **Normes fondamentales : Participation communautaire, coordination, analyse** |  |
| **Norme 1 relative à la participation communautaire : Participation**  Les membres de la communauté participent activement, de façon transparente et sans discrimination à l’analyse, la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des interventions éducatives.  **Norme 2 relative à la participation communautaire : Ressources**  Les ressources de la communauté sont recensées, mobilisées et utilisées afin de mettre en œuvre des possibilités d’apprentissage appropriées aux différents âges.  **Norme 1 relative à la coordination : Coordination**  Il existe des mécanismes de coordination de l’éducation qui appuient les parties prenantes travaillant à garantir l’accès à une éducation de qualité et la continuité de cette éducation.  **Norme 1 relative à l’analyse : Évaluation préliminaire**  Des évaluations préliminaires de la situation d’urgence sont conduites au moment opportun et de manière holistique, transparente et participative.  **Norme 2 relative à l’analyse : Stratégies d’intervention**  Des stratégies d’interventions d’éducation inclusive sont élaborées. Elles comprennent une description claire du contexte, des obstacles au droit à l’éducation et des stratégies pour surmonter ces obstacles.  **Norme 3 relative à l’analyse : Suivi**  Un suivi régulier est fait sur les activités des interventions éducatives et l’évolution des besoins d’apprentissage des populations affectées.  **Norme 4 relative à l’analyse : Évaluation**  Des évaluations systématiques et impartiales améliorent les activités des interventions éducatives et renforcent la prise de responsabilité. |  |
| **Domaine : Accès et environnement d’apprentissage** | **Domaine : Enseignement et apprentissage** |
| **Norme 1 : Égalité d’accès**  Toutes les personnes ont accès à des possibilités d’éducation pertinentes et de qualité.  **Norme 2 : Protection et bien-être**  Les environnements d’apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation.  **Norme 3 : Établissements et services**  Les établissements scolaires contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation et sont en lien avec des services de santé, de nutrition, de protection, et des services psychosociaux. | **Norme 1 : Programmes scolaires**  Des programmes scolaires pertinents du point de vue culturel, social et linguistique sont utilisés pour fournir une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.  **Norme 2 : Formation, développement professionnel et appui**  Les enseignants et autres personnels de l’éducation reçoivent une formation périodique pertinente et structurée, adaptée aux besoins et aux circonstances.  **Norme 3 : Enseignement et processus d’apprentissage**  L’enseignement et les processus d’apprentissage sont centrés sur l’apprenant, participatifs et inclusifs.  **Norme 4 : Évaluation des résultats de l’apprentissage**  Des méthodes appropriées d’évaluation et de validation des résultats de l’apprentissage sont utilisées. |
| **Domaine : Enseignants et autres personnels de l’éducation** | **Domaine : Politique éducative** |
| **Norme 1 : Recrutement et sélection**  Un nombre suffisant d’enseignants et autres personnels de l’éducation est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection qui prennent en compte la diversité et l’équité.  **Norme 2 : Conditions de travail**  Les enseignants et autres personnels de l’éducation ont des conditions de travail clairement définies et sont rémunérés convenablement.  **Norme 3 : Appui et supervision**  Des mécanismes d’appui et de supervision pour les enseignants et autres personnels de l’éducation fonctionnent efficacement. | **Norme 1 : Formulation des politiques et des lois**  Les autorités chargées de l’éducation font de la continuité et du rétablissement d’une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation, une priorité.  **Norme 2 : Planification et mise en œuvre**  Les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l’éducation ainsi que les besoins d’apprentissage des populations affectées. |

**Exercices supplémentaires**

**Exercice - Liens entre l’éducation et la dimension de genre**

**40 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note pour l’animateur***: *cet exercice peut être modifié, vous pouvez choisir de l’appliquer à n’importe quelle question transversale ou n’importe quel secteur.* ***Document 2.1*** *– le résumé des normes minimales de l’INEE peut être un complément utile à cet exercice.*  Exercice en petit groupe   1. Constituez 5 groupes auxquels vous attribuerez l’un des cinq domaines des normes minimales pour l’éducation ci-dessous :   **Groupe 1 :** Normes fondamentales (participation communautaire, coordination, analyse)  **Groupe 2 :** Accès et environnement d’apprentissage  **Groupe 3 :** Enseignement et apprentissage  **Groupe 4 :** Enseignants et autres personnels de l’éducation  **Groupe 5 :** Politique éducative   1. Chaque groupe va réfléchir à la manière dont la dimension de genre peut être intégrée dans ces 5 domaines.   Les groupes disposeront de **20 minutes** pour travailler et de **15 minutes** pour réaliser un atelier carrousel. Les participants peuvent interroger les groupes sur leurs réflexions. Accordez-vous 5 minutes pour résumer tout point omis par les groupes.  Résumé : Mesures pour garantir l’intégration de la dimension de genre dans l’éducation  ***1. Participation communautaire***  - Sensibiliser les communautés à l’importance que revêt l’accès des filles et des femmes à l’éducation, en particulier dans les situations d’urgence.  - Mettre au point des stratégies pour garantir que les femmes, les filles, les garçons et les hommes participent activement aux réunions et aux formations liées à l’éducation (par exemple, choisir soigneusement la date et le lieu des réunions et des formations, prévoir des structures de garde d’enfants et envisager des réunions non mixtes).  - Garantir la représentation des femmes et des hommes dans les comités communautaires d’éducation et, si nécessaire, assurer des formations à la dimension de genre afin que leurs voix soient entendues et prises au sérieux.  - Faire participer les femmes et les hommes aux activités périscolaires telles que l’alimentation scolaire, l’organisation de services d’accompagnement lors des trajets, la mobilisation des parents.  - Faire participer la communauté locale, en particulier les filles et les femmes, à l’élaboration et au choix de l’emplacement des installations sanitaires scolaires.  ***2. Analyse***  - Inclure la dimension de genre dans l’évaluation initiale et le suivi et l’évaluation continus de l’éducation dans les situations d’urgence.  - Recueillir et analyser toutes les données liées à l’éducation, ventilées par sexe et par âge.  - Consulter régulièrement les femmes, les filles, les garçons et les hommes dans le cadre des activités de suivi et d’évaluation.  ***3. Coordination***  - Réfléchir à la coordination des ressources (coordination interagences, coordination interorganisations) afin d’élargir le champ d’action des programmes et d’en faire bénéficier les filles difficiles à atteindre (par exemple, les personnes déplacées, les jeunes mères, les réfugiées en milieu urbain).  - Inclure un engagement spécifique en faveur de l’égalité des sexes dans les déclarations/accords de coordination entre les partenaires (à savoir, le HCR, les ONG et les gouvernements).  ***4. Accès et environnement d’apprentissage***  - Faciliter l’accès à l’éducation de toutes les filles et tous les garçons dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées.  - Établir l’accès universel à une éducation de qualité et adaptée, en particulier pour les filles et les garçons marginalisés (par exemple, les filles mères, les garçons qui travaillent et les filles ayant été enrôlées dans les groupes armés) ; faire preuve de souplesse et assurer des programmes « libres » et, si nécessaire, des programmes d’éducation de la petite enfance.  - Aménager des horaires de cours adaptés à l’emploi du temps des enfants chargés des tâches ménagères et agricoles.  - Faire participer les jeunes hommes et femmes à l’élaboration et à la réalisation d’activités sportives et récréatives variées et veiller à ce que leurs initiatives constructives soient soutenues par les parties prenantes compétentes.  - Proposer aux filles et aux garçons exposés à des situations d’urgence d’autres activités périscolaires qui promeuvent la résilience et le rétablissement tout en prenant en compte la dimension de genre.  - Veiller à la sécurité des environnements d’apprentissage et à la promotion de la protection et du bien-être physique, mental et affectif des apprenants. Accorder une attention particulière aux effets, généralement plus prononcés, de l’insécurité sur les filles et les femmes et à leur vulnérabilité face à la violence sexiste (par exemple, organiser un service d’accompagnement lors des trajets pour les filles, embaucher des auxiliaires de vie scolaire, expliquer aux filles comment faire part de leurs questions/opinions et quelles sont les procédures de suivi, élaborer des codes de conduite à l’intention des enseignants).  - Veiller à prévenir le harcèlement sexuel ; mettre en place des mécanismes de plainte et de suivi clairs et confidentiels.  - S’il s’agit de classes non mixtes, veiller à ce que les salles de classe/les locaux ou les horaires soient différents pour les filles et les garçons.  - Fournir des latrines séparées pour les filles et les garçons, situées dans des endroits sûrs.  - Fournir aux filles des vêtements adaptés et des produits hygiéniques afin qu’elles puissent se rendre à l’école et participer pleinement aux cours. |